

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Amélioration
des équipements sportifs en direction des
collégiens, des associations et des habitants
de Schweighouse-sur-Moder et environs**

Rapport n° CP/2019/255

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 545 040 € à la Commune de Schweighouse-sur-Moder au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour la construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique et d'une piste d'athlétisme par la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Municipal de la Commune de Schweighouse-sur-Moder a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord en sa séance du 31 janvier 2018.

Le projet d'amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Schweighouse-sur-Moder et environs, porté par la Commune de Schweighouse-sur-Moder s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » :
 - Améliorer l'offre en équipements sportifs pour les collégiens ;
- « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » :
 - Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services.

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHETIQUE ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME PAR LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Le patrimoine sportif de la Commune de Schweighouse doit faire face à l'accroissement continu ces dernières années du nombre de pratiquants. La Commune souhaite mettre à disposition des clubs des outils modernes, performants, et répondant à de réels besoins et de normes (accessibilité, ERP).

La Commune a fait mener une enquête sur les pratiques sportives des usagers, notamment auprès du tissu associatif et des collégiens :

- Le club de football FC 1920 est fort de 334 adhérents avec une progression positive du nombre de licenciés, de l'ordre de 25% sur les 3 dernières années.
- Le Running Team, fort de 50 adhérents, s'est surtout développé « hors stade » et ambitionne de structurer une école d'athlétisme et d'investir le champ du sport-santé.
- Les 450 élèves du collège Bois Fleuri pratiquent l'Education Physique et sportive sous l'égide de trois enseignants. Ceux-ci utilisent la piste d'athlétisme, les terrains de football, le COSEC et l'espace Kaeufling, ce qui permet une variété dans les activités proposées : sports collectifs, gymnastique, cirque, sports de raquettes ou encore course d'orientation.

Ces éléments ont permis de présenter une étude complète sur la programmation des investissements dans les prochaines années.

Le terrain d'entraînement de football a fait l'objet d'une mise à niveau en 2009. Un phénomène d'étouffement de la surface de jeu en partie due à la stagnation de l'eau sur la surface de jeu est survenu au fur et à mesure des années. En 2018, il a fallu diligenter une expertise afin d'identifier des malfaçons à la charge du maître d'œuvre. Concernant le dispositif d'éclairage, il a été mis en place par les membres du club de football en 1976.

Ces constats ont amené la Commune à réaliser les travaux suivants, qui ne se limitent pas à la modification de la surface du jeu mais intègrent également quelques aménagements des abords et un recalage du terrain par rapport au club-house :

- réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique avec une dimension d'aire de jeu de 105 x 68 m avec remplissage en fibres végétales ;
- installation d'un éclairage sportif de type E4 permettant d'optimiser les plages d'utilisation ;
- réalisation d'une allée périphérique en revêtement minéral pour la maintenance du terrain et de l'éclairage ;
- mise en place du matériel sportif annexe (clôtures et pare-ballons, divers).

La piste d'athlétisme, qui entoure le terrain de football d'honneur, ne correspond actuellement à aucune norme en vigueur : longueur supérieure à 400 mètres, pas de sautoir, revêtement en schiste, absence d'éclairage du terrain et de la piste.

Ni l'association utilisatrice ni les professeurs d'EPS ne peuvent y déployer des activités codifiées ni fédéralement ni par l'Education Nationale, il a ainsi été décidé de restructurer cet équipement de la manière suivante :

- création d'un anneau 400 m à 4 couloirs ;
- ligne droite à 6 couloirs ;
- éclairage de la piste : 150 lux ;
- saut en longueur parallèle au terrain le long de la ligne droite ;
- saut en hauteur derrière le terrain d'honneur côté COSEC ;
- lancer de poids hors terrain de football.

Ces travaux seront entrepris en 2020 et finalisés en 2021.

Les engagements de la Commune de Schweighouse-sur-Moder

Dans le cadre de la co-construction la Commune de Schweighouse-sur-Moder s'engage à :

- A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, à mettre à disposition gratuitement au collège Bois Fleuri, et pendant 8 ans, le COSEC et l'espace Kaeufling puis pendant 7 ans aux tarifs départementaux comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport.
- A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, à mettre à disposition gratuitement au collège Bois Fleuri, les équipements sportifs de plein air (terrain de football en gazon synthétique et piste d'athlétisme) comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport.
- Garantir au collège Bois Fleuri un volume hebdomadaire de créneaux selon la convention d'utilisation jointe au présent rapport dans le COSEC, l'espace Kaeufling, sur le terrain de football en gazon synthétique et le stade d'athlétisme.
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, un de ces équipements, en cas de besoin administratif ou événementiel.
- Etudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive en allongeant, si nécessaire, les plages horaires d'ouverture du COSEC et de l'espace Kaeufling, notamment en soirée et le week-end. Les services du Département et les comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner la Commune dans cette réflexion.
- Engager une réflexion autour de la pratique libre et auto-organisée pour les jeunes, les salariés, les familles, les seniors, en ouvrant au maximum les équipements de plein air lorsqu'ils ne sont pas utilisés par des scolaires ou des associations.

Pour ce qui est du COSEC, construit en 1975, l'étude a démontré la pertinence d'une rénovation en profondeur. Il est bien entretenu et présente un bon état de conservation général mais son organisation ainsi que ses équipements sont aujourd'hui obsolètes. L'importance des investissements à mettre en œuvre incite la Commune de Schweighouse à programmer cette réhabilitation après 2021.

Les engagements du Running Team Schweighouse :

Dans le cadre de la co-construction, le Running Team s'engage à :

- Développer l'école d'athlétisme auprès des plus jeunes dans les trois fondamentaux saut/lancer/course.
- Former ses éducateurs et ses bénévoles aux logiques du « sport-santé » en vue de l'accueil aisé de publics cibles du Département : seniors, malades chroniques, publics éloignés.

Les engagements du Département :

Dans le cadre de la co-construction le Département du Bas-Rhin s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune de Schweighouse durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage.

- Soutenir les acteurs sportifs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur.
- Apporter une contribution financière au projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique, d'un montant de 255 060 €, soit 30 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 850 200 € HT.
- Apporter une contribution financière au projet de restructuration de la piste d'athlétisme, d'un montant de 289 980 €, soit 30 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 966 600 € HT.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement pour la création du terrain de football synthétique

Le coût de ce projet s'élève à 850 200 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Travaux	787 600 €	Département du Bas-Rhin	255 060 €
Aménagement des abords	26 900 €	Commune	458 990 €
Honoraires	22 500 €	Ligue de Football	20 000 €
Dossiers réglementaires	13 200 €	Région Grand Est	116 150 €
TOTAL	850 200 € HT	TOTAL	850 200 € HT

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 255 060 €, soit 30 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 850 200 € HT.

Plan de financement pour la création d'une nouvelle piste d'athlétisme

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 966 600 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Travaux	800 000 €	Département du Bas-Rhin	289 980 €
Aménagement des abords	64 000 €	Commune	676 620 €
Honoraires	102 600 €		
TOTAL	966 600 € HT	TOTAL	966 600 € HT

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 289 980 €, soit 30 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 966 600 € HT.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé

FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	77 407 898,00 €	545 040,00€
----------------	---------------------------------------------------------	-----------------	-----------------	-------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale Nord du 17 juin 2019 et après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial pour "l'amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Schweighouse-sur-Moder et environs" ;*
- *décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment durant la phase de programmation de la plaine sportive ;*
- *décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Schweighouse-sur-Moder et le Running Team Schweighouse pour le projet de développement et d'attractivité « Amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Schweighouse-sur-Moder et environs » ;*
- *décide d'attribuer une subvention de 255 060 € à la Commune de Schweighouse-sur-Moder, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 850 200 € HT, pour la construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
- *décide d'attribuer une subvention de 289 980 € à la Commune de Schweighouse-sur-Moder, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 966 600 € HT, pour la construction la construction d'une piste d'athlétisme au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*
- *décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Schweighouse-sur-Moder et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*
- *décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre la Commune de Schweighouse-sur-Moder, le collège du Bois Fleuri et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*

- autorise son Président à signer les trois conventions précitées.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY